

SNCF GARES & CONNEXIONS  
Pavillon Central  
Parvis Louis Armand  
Gare de Bordeaux Saint-Jean  
33080 BORDEAUX CEDEX  
05 47 47 25 28

## RÈGLEMENT DU JEU VOTE NOM MASCOTTE ANGOULÊME

### ARTICLE 1

Dans le cadre du « Vote Nom Mascotte », SNCF GARES & CONNEXIONS organise un jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat dénommé « VOTE NOM MASCOTTE » pour la gare d'Angoulême. Ce jeu est ouvert, du 4 novembre au 15 décembre 2016 inclus. Les internautes souhaitant y participer devront se rendre sur la page Facebook de la gare de Bordeaux d'Angoulême ([facebook.com/GaredAngouleme](https://facebook.com/GaredAngouleme)).

Société organisatrice : SNCF Gares & CONNEXIONS Agence Gares Sud-Ouest, Pôle Communication, « VOTE NOM MASCOTTE » pour la gare d'Angoulême, Parvis Louis Armand, Pavillon Central, Gare de Bordeaux Saint-Jean 33080 Bordeaux CEDEX.

### ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne résident en France métropolitaine.

### ARTICLE 3

Pour participer au jeu concours :

- Les participants devront se rendre sur les pages Facebook de la gare d'Angoulême à partir du 4 novembre, jusqu'au 15 décembre 2016.
- Pour être tiré au sort, les participants devront voter parmi les 3 propositions de nom : HEYBIDI, GUIDIX, L'AGENT BUBBLE
- Seront tirés au sort les internautes ayant voté et partagé en public le post Facebook.
- Tout commentaire insultant ou inapproprié ne sera pas pris en compte dans le tirage au sort
- Le règlement du jeu concours « VOTE NOM MASCOTTE » sera consultable et disponible sur la page de la gare d'Angoulême ([sn.cf/angouleme](https://sn.cf/angouleme))

### ARTICLE 4

Un gagnant sera désigné à l'issue de ce jeu, il gagna deux places d'une valeur (d'environ) 300 euros chacune pour un aller-retour Paris-Angoulême. Les dates et horaires seront fixés par le gagnant.

Le nom/prénom du gagnant sera communiqué sur Facebook.

### ARTICLE 5

Le gagnant sera averti via les réseaux sociaux. Le gagnant ne pourra en aucun cas échanger, modifier ou remplacer leur lot par une somme d'argent.

Une fois le nom annoncé, le gagnant seront contacté par le service communication de l'agence Gares Sud-Ouest via Facebook afin que cette dernière récupère les coordonnées (nom et prénom) et qu'elle puisse acheter les billets SNCF.

Les billets seront remis en main propre au gagnant à la gare d'Angoulême ou envoyé par courrier. Les gagnants devront fournir un justificatif d'identité valide (carte d'identité/passeport).

Si le gagnant ne fait suite au contact du service communication de l'agence Gares Sud-Ouest avant le **20 décembre 2016 à 12h**, le gagnant ne pourra plus demander son lot. Le trajet devra être effectué au plus tard le **31 décembre 2017**.

Les billets attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs monnaie ou devises, d'autres lots (même valeur inférieure) ou toute contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### ARTICLE 6

La participation à ce jeu implique renonciation à tout recours contre la SNCF au titre du dit concours, ainsi que l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Aucune correspondance ne sera échangée entre les joueurs et SNCF à l'exception des gagnants. Si les circonstances l'exigeaient SNCF se réserve le droit de reporter, écourter ou annuler ce jeu-concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les gagnants autorisent expressément et gracieusement la citation de leur prénom et nom par l'Agence SNCF Gares Sud-Ouest.

#### ARTICLE 7

Le règlement est disponible en ligne sur le site [www.gares-sncf.com/fr](http://www.gares-sncf.com/fr)

Le règlement des opérations peut-être envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de :

**Agence Gares Sud-Ouest  
Pavillon central Louis Armand  
Gare Saint-Jean  
33080 Bordeaux Cedex**

Les frais de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre lent de 20g, au plus tard jusqu'à la fin du jeu (le 15 décembre 2016)

Le règlement complet est déposé chez :

**Maître Renoux (SCP LUZIER-RENOUX- Huissiers de justice Associés)  
160 Cours du Médoc  
33300 BORDEAUX**

#### ARTICLE 8

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, de reporter, d'écourter ou de modifier le jeu ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

#### ARTICLE 9

Le tirage au sort manuel du gagnant sera réalisé par **Margaux CHUPEAU, Chargée de communication à SNCF Gares & Connexions Agence Gares Sud-Ouest, vendredi 16 décembre 2016**, sur la base des formulaires déposés en ligne, au plus tard le **15 décembre à minuit**.

Les noms du gagnant seront ensuite diffusés sur Facebook.

Ceci constitue le règlement complet du jeu-concours organisé par :

L'Agence Gares Sud-Ouest, SNCF Gares & Connexions,  
Pavillon central  
Parvis Louis Armand  
Gare Saint-Jean  
33080 Bordeaux Cedex.

#### ARTICLE 10

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rétractation et de suppression des données les concernant (article 34 de la loi informatique et liberté n°78-17 du 16 janvier 1978) sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Agence Gares Sud-Ouest SNCF Gares & Connexions, Pavillon central Parvis Louis Armand Gare Saint-Jean 33080 Bordeaux Cedex, ou par mail à l'adresse suivante [margaux.chupeau@sncf.fr](mailto:margaux.chupeau@sncf.fr), et ce jusqu'à la fin du jeu (15 décembre).

#### ARTICLE 11

Tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement au service du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute, pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Fait à Bordeaux, le 28 octobre 2016  
Agence Gares Sud-Ouest  
SNCF Gares & Connexions

Responsable Communication  
**Frédéric Gendre**